



Version du 18/07/2014
Souche de cheminée en option excepté en chauffage électrique

L'orientation des façades sera déterminée par le plan d'implantation.
Les surfaces et les dimensions sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'ajustement de l'enveloppe extérieure de la maison lors de l'adaptation au terrain.
NB : perspectives non contractuelles (Les modifications concernant les façades seront actualisées sur le permis de construire.)

Signature précédée de la mention " bon pour dessin "		Date